

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1621

Approbation d'une convention de partenariat entre l'URDLA - centre international estampe & livre – et la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon dans le cadre de l'organisation d'une l'exposition du 26 janvier au 3 avril 2016 à la Bibliothèque de la Part-Dieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1621 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'URDLA - CENTRE INTERNATIONAL ESTAMPE & LIVRE – ET LA VILLE DE LYON/BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE L'EXPOSITION DU 26 JANVIER AU 3 AVRIL 2016 A LA BIBLIOTHEQUE DE LA PART-DIEU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (qu'il s'agisse de livres, de revues, de disques, de vidéos ou de produits multimédia, et quels que soient les domaines, littéraires ou non) et promouvoir celle-ci par une action culturelle et pédagogique.

L'URDLA, association 1901, dont l'acronyme « Utopie Raisonnée pour les Droits de la Liberté en Art » a été fondée par Max Schoendorff en 1978 à Lyon, s'est installée en 1986, à Villeurbanne, dans une ancienne usine de 1 000 m².

On l'appelle aujourd'hui : L'URDLA - centre international estampe & livre.

Lieu de création, de production et d'expérimentation, assumant son ancrage dans les pratiques de l'estampe traditionnelle mises au service du projet des artistes d'aujourd'hui, il s'agit de démontrer que les artistes contemporains s'emparent des techniques traditionnelles qui restent opératoires dans la production plastique actuelle et d'en assurer la diffusion.

La disparition du fondateur de l'URDLA, Max Schoendorff, en 2012 a poussé l'URDLA à amorcer un travail sur sa propre mémoire, afin de mesurer l'importance et l'incidence des 35 premières années d'activités, d'en analyser les ancrages artistiques, intellectuels et politiques, puis d'en tirer des perspectives pour l'avenir.

Le rapprochement BML-URDLA constitue l'un des éléments de ce travail. Le commissariat qui associe Fanny Schulmann, conservateur au Musée d'art et d'histoire du judaïsme et Cyrille Noirjean, directeur de l'URDLA, à la BmL, instaure un dialogue du regard avec le savoir-faire.

Dans ce contexte, la Bml proposera une exposition du 26 janvier au 3 avril 2016, à la Bibliothèque de la Part Dieu, sur ce travail visant à rendre compte d'une aventure artistique, culturelle et intellectuelle en la situant dans l'espace et le temps.

L'URDLA et la Bibliothèque ont décidé de collaborer sur plusieurs éléments du projet : Une exposition du 26 janvier au 3 avril 2016 à la Bibliothèque de la Part-Dieu, la communication de l'événement et la médiation.

Il est donc proposé de signer une convention avec pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières relatives au partenariat entre la Bibliothèque Municipale et l'URDLA.

La Bibliothèque municipale s'engage sur les éléments suivants :

Exposition :

- Commissariat de l'exposition partagé, construction du parcours, rédaction des textes
- Proposition d'une sélection des œuvres de la BmL
- Participation à la sélection des œuvres de la BmL
- Création de la scénographie
- Réalisation de l'exposition (construction, encadrement, montage)
- Régie des œuvres
- Assurance des œuvres.

Communication

- Création du visuel de l'exposition + titre
- Réalisation et impression des documents de communications et diffusion dont le magazine Topo
- Création d'un mini site internet et promotion par lettre électronique
- Vernissage
- Organisation d'une visite presse et officiels
- Valorisation sur le site internet de la BmL.

Médiation et Action pédagogique

- Accueils de classes et de groupes

De son côté, l'URDLA s'engage sur les éléments suivants :

Exposition :

- Commissariat de l'exposition partagé avec la BmL, rédaction des textes
- Participation à la Sélection des œuvres de la BmL
- Sélection des œuvres, construction du parcours
- Prêt et conditionnement au transport des œuvres de l'URDLA ;
- Participation à la visite presse et "officiels".

Communication

- Fourniture de 5 visuels

- Valorisation sur le site internet de l'URDLA.

Médiation et Action pédagogique

- Participation à la conception des médiations,
- Participation aux accueils des publics individuels ou groupe pour au moins 1 visite commentée.

Il est convenu que chaque partenaire puisse communiquer et valoriser le projet sur lequel ils ont collaboré.

Chaque partie s'engage à mentionner le nom du partenaire ainsi que son logo.

S'agissant des modalités financières, chaque partie assumera sur ses budgets les dépenses lui incombant.

A titre informatif, le budget estimé pour la réalisation de cette exposition s'élève à 8 000 €.

La convention prendra effet à la date de sa signature par les deux parties, laquelle ne pourra intervenir qu'après que la délibération l'y autorisant soit devenue exécutoire et s'achèvera à la fin de l'évènement, soit le 2 mai 2016.

Vu ladite convention de partenariat ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon – Bibliothèque municipale de Lyon et l'URDLA - centre international estampe & livre est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN